



**LE PETIT
MANIGUET**

**SEPTEMBRE
2014**

AGENCE RENAULT

GARAGE Claude KAUFFMANN

Vente pièces détachées
Mécanique – Carrosserie
(toutes marques)

Route de Custines
54670 MALLELOY
Tél. : 03.83.49.14.74

SERVICE DE QUALITÉ

Idéal Pressing

Le Nettoyage à Sec par Spécialiste



TRAITEMENT DAIM - CUIR
TAPIS - AMEUBLEMENT
VOILAGE
REPASSAGE
TRAVAUX COUTURE

34, rue du Général Leclerc - 54670 CUSTINES - Tél. 03 83 49 17 71

ANGELINA COIFFURE
2 bis rue de Nancy
Malleloy
03.83.49.37.18

PEINTURAMA 54

- ★ Peinture, papiers peints, revêtements de sols,
- ★ Façades R.P.E. (revêtement plastique épais)
- ★ Système anti-fissures avec entoilage
- ★ Isolation Façades

Mobile : 06 11 27 87 86 • Fax : 03 83 23 58 45

62 b, r Gén Custine
54670 CUSTINES

03 83 49 92 52

C.J.P.

Electricité Générale
Travaux d'intérieur

Neuf
Rénovation

cjp.cjp@orange.fr

Pascal Jacottin

16 rue de la Rochatte
54670 MALLELOY

Tél. 03 83 49 19 78
Port. 06 19 98 22 13
Fax 09 64 22 70 34

Carrefour
contact



HORAIRES

Lundi au Samedi de 8h à 20h

Dimanche et jours fériés de 9h à 13h

42, rue du Général Leclerc - 54870 CUSTINES

Tél. : 03 83 49 33 01 - Fax : 03 83 24 37 44

LE MOT DE MADAME LE MAIRE

Le mois de septembre marque la reprise de toutes les activités confondues pour les grands comme pour les petits.

Après deux mois de vacances, nos petits maniguets ont repris le chemin de l'école avec cette année la découverte des nouvelles activités périscolaires encadrées par 3 animatrices.

Suite à notre élection, un recours avait été déposé au Tribunal Administratif par M. Biquillon. La décision a été rendue le 17 juin 2014, rejetant le recours dans sa totalité, la requête étant infondée. Nous voici donc installés pour le mandat.

Les travaux de réfection de la rue de Custines se réalisent dans les délais prévus. Les désagréments engendrés par ces travaux ne seront dans quelques mois plus qu'un mauvais souvenir, nous aurons enfin une traversée de village rénovée.

Suite à la réforme gouvernementale relative à la transformation du plan d'occupation des sols en plan d'urbanisme, nous vous communiquons en page 23 quelques informations concernant l'élaboration de ce projet.

Bonne lecture.

SOMMAIRE

Délibérations du Conseil Municipal	p. 4
Assainissement	p.11
Périscolaire	p.11
Vie associative	p.11
Plan de la Commune	p.12
Un traiteur à Malleloy	p.18
Vie scolaire	p.19
Cœur habitat	p.20
Célébrations eucharistiques	p.21
Etat civil	p.21
Les infos à conserver	p.22
Renseignements utiles	p.24

Bulletin Officiel d'information

DIFFUSION GRATUITE

Directeur de la publication :

J. DOUGOUD

Dépôt légal n°1039
3

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 2 JUIN 2014

Conseillers présents : 14 + 1 représenté

PRET POUR TRAVAUX D'ENFOUISSEMENT DES RESEAUX SECS RUE DE CUSTINES

Après consultation des organismes bancaires pour contracter un emprunt de 110 000 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Sous réserve de l'acceptation du dossier financier déposé auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations

- **DECIDE** de contracter un prêt de **110 000 €** auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations au taux variable de 2.25 % (1.25 % taux du livret A + 1%)

- **OPTE** pour un remboursement trimestriel sur une durée de 20 ans, à amortissement constant

- **AUTORISE** Madame le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce contrat.

DEMANDE DE SUBVENTION A L'AGENCE DE BASSIN RHIN-MEUSE POUR LA PROTECTION DU PERIMETRE DE LA SOURCE DE LA GOULOTTE

Les employés communaux ont procédé au débroussaillage et un devis a été sollicité auprès de l'entreprise BONHOMME pour la fourniture et la pose d'une clôture et d'un portillon sur le pourtour du périmètre de protection de la source de la Goulotte en remplacement de la clôture usagée.

Le devis s'élève à 5 443.60 € HT.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

▪ **APPROUVE** le devis établi par l'entreprise **BONHOMME d'un montant de 5 443.60 € HT**

▪ **SOLLICITE** une subvention au taux le plus élevé possible auprès de l'agence de Bassin Rhin-Meuse

▪ **S'ENGAGE** à entretenir autant que de besoin les équipements subventionnés.

CONTRAT D'ASSURANCE DES RISQUES STATUTAIRES

Madame le maire expose l'opportunité pour la collectivité de MALLELOY de pouvoir souscrire un ou plusieurs contrats d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents et

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

Décide de charger le Centre de gestion de Meurthe-et-Moselle de lancer des appels d'offres, en vue le cas échéant de souscrire pour son compte des conventions d'assurance auprès d'une entreprise d'assurance agréée, cette démarche peut être entreprise par plusieurs collectivités locales intéressées.

La décision éventuelle d'adhérer au contrat groupe fera

l'objet d'une délibération ultérieure.

DESIGNATION DU REPRESENTANT DE LA COMMUNE A LA SPL (SOCIETE PUBLIQUE D'AMENAGEMENT ET D'EQUIPEMENT DU BASSIN DE POMPEY) ET MODIFICATION DU PACTE D'ACTIONNAIRES

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Vu les statuts de la Société Publique d'Aménagement et d'Equipement du Bassin de Pompey

Vu le pacte d'actionnaires,

Après examen du rapport lu par Mme le Maire

▪ **DESIGNE** **Alain TREVIGLIO** pour siéger à l'Assemblée Spéciale de la Société Publique d'Aménagement et d'Equipement du Bassin de Pompey et, sous réserve de la délibération de cette dernière, de siéger au Conseil d'Administration,

▪ **APPROUVE** la modification du pacte d'actionnaires **article 2.2 Modes de rémunération de la SPL** comme suit

- Concession d'aménagement : 5 % à 8 % du montant HT des dépenses inscrites au bilan prévisionnel de l'opération d'aménagement

- Mission de maîtrise d'ouvrage déléguée : entre 3 % et 5 % du montant HT du coût de l'ouvrage tel qu'arrêté par le maître d'ouvrage dans l'enveloppe financière prévisionnelle du programme.

DESIGNATION D'UN REPRESENTANT DE LA COMMUNE A LA COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFÉRÉES (CLECT)

Madame le Maire présente au Conseil Municipal la délibération du Conseil Communautaire en date du 7 février 2002 créant une commission locale d'évaluation des transferts de charge et arrêtant sa composition.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, nomme **Françoise MAURICE** pour représenter la Commune de MALLELOY à la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de charges (CLECT).

DESIGNATION DES COMMISSAIRES POUR LA CONSTITUTION DE LA COMMISSION INTERCOMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS

Suite aux récentes élections municipales, et afin de respecter la réglementation, il convient de nommer 2 personnes de la Commune pouvant siéger à cette commission

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, propose

- **Pascal JACOTTIN**, né le 02/02/1962, domicilié 16, rue de la Rochatte, au titre de la contribution économique territoriale (CET)
- **Denis PIERNOT**, né le 01/04/1963, domicilié 16, rue de Custines, au titre de la taxe foncière (TF) pour représenter la commune de MALLELOY à la Commission Intercommunale des Impôts Directs arrêtée par le Directeur Départemental des finances publiques.

DESIGNATION D'UN DÉLÉGUÉ POUR L'APPEL D'OFFRES « BALAYAGE DES RUES »

Il convient de nommer un représentant de la Commune de MALLELOY à ce groupement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, nomme **Jeannine DOUGOUD** pour représenter la commune au groupement de commandes « balayage et nettoyage des fils d'eau ».

DESIGNATION D'UN REPRÉSENTANT DE LA COMMUNE A CAP ENTREPRISES

Suite au renouvellement des conseils municipaux, il convient de désigner un représentant de la commune à CAP Entreprises.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, désigne **Franck MALO** pour représenter la Commune à CAP Entreprises.

CONVENTION POUR L'INSTALLATION ET L'HEBERGEMENT D'EQUIPEMENT DE TELERELEVE EN HAUTEUR

.Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 10 voix pour, 4 contre, 1 abstention

- **APPROUVE** le projet de convention avec GRDF
- **AUTORISE** madame le Maire à signer ladite convention pour l'installation et l'hébergement d'équipement de télérelevé en hauteur.

SEANCE DU 1ER SEPTEMBRE 2014

Conseillers présents : 14 + 1 représenté

RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, prend acte des rapports présentés par Mme le Maire

POSE D'UNE RÉGULATION DE CHLORATION AU RESERVOIR

Pour pallier à la chloration intensive de l'eau du réservoir, la société SAUR propose d'installer une régulation de la chloration en fonction du débit d'arrivée dans le réservoir.

QUESTIONS DIVERSES

CREATION D'UNE DALLE BETON DEVANT LE VESTIAIRE DE SPORT

La création d'une dalle béton devant le vestiaire de sport ayant été demandée par plusieurs associations de la Commune ; un devis est établi par l'entreprise GONCALVES de Malleloy. Le coût des travaux est estimé à 3 873.50 € HT si l'employé communal se charge de la démolition de la dalle existante.

Le Conseil Municipal accepte la réalisation de ces travaux.

NETTOYAGE DES REGARDS D'EAUX PLUVIALES RUE DE LA ROCHATTE

Frédérique CLAUDON évoque le problème du nettoyage des regards d'eaux pluviales dans la rue de la Rochatte. L'employé communal est missionné pour effectuer le nettoyage des regards sur la Commune.

LA REFORME DES RYTHMES SCOLAIRES

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que la réflexion sur la mise en place de la réforme des rythmes scolaires pour la rentrée de septembre 2014 est bien avancée.

Une réunion d'information aux parents est programmée le lundi 16 juin à la salle polyvalente.

Les inscriptions seront prises par cycle de 6 semaines. Il convient de fixer les tarifs.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, fixe les tarifs pour les nouvelles activités périscolaires comme suit :

Pour une période de 6 semaines (de vacances à vacances)
Prix forfaitaire quel que soit le nombre de jour de présence dans la semaine

- Pour un enfant : 25 €
- Pour le 2^{ème} enfant : 20 €
- Pour le 3^{ème} enfant : 15 €
- Pour le 4^{ème} enfant : 10 €

Le devis fourni par le fermier s'élève à 3 100 € HT et comprend :

- La fourniture de 2 compteurs ITRON avec capteur
- La fourniture d'une pompe doseuse

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

- **ACCEPTE** de faire réaliser ces travaux par la société SAUR pour un montant de **3 100 € HT** ;
- **CHARGE** Madame le Maire de signer l'ordre de service.

AVENANT N° 1 AU TRAITE D'AFFERMAGE

n'entraînant pas de modification de la rémunération auprès des abonnés et comprenant :

- mise en cohérence avec la loi n° 2011-525 dite « loi Warsmann » concernant le traitement des surconsommations d'eau.
- intégration d'un nouveau règlement de service, l'actuel comportant certaines clauses incomplètes ou obsolètes.
- signature d'une convention pour la rémunération de la SAUR concernant la facturation de la redevance d'assainissement

Le Conseil Municipal, à l'unanimité

- **ACCEPTÉ** le nouveau règlement de service de l'eau
- **AUTORISE** Mme le Maire à signer une convention tripartite entre la SAUR, le SIAVM et la commune pour l'établissement et la perception de la redevance d'assainissement collectif
- **AUTORISE** Mme le Maire à signer l'avenant n° 1 ainsi que toutes les pièces y afférentes.

ADHÉSION AU GROUPEMENT DE COMMANDES COORDONNÉ PAR LE BASSIN DE POMPEY POUR L'ACHAT DE GAZ NATUREL

Il est proposé de constituer un groupement de commandes pour les besoins des 13 communes du Bassin de Pompey et de la Communauté de Communes. Ce groupement aura pour objet la passation et la signature d'un accord cadre de fournitures et d'acheminement de gaz naturel pour les besoins propres de ses membres.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le principe de constitution d'un groupe de commandes pour l'achat du Gaz Naturel et s'engage à y participer
- **APPROUVE** le recours à une ingénierie extérieure pour assister la Communauté de Communes dans l'élaboration, la mise en œuvre de la consultation et pour aider les collectivités membres dans le suivi de(s) marché(s) subséquent(s)
- **APPROUVE** la prise en charge financière de l'ingénierie extérieure par l'ensemble des membres constituant le groupement de commande, au prorata de leur consommation annuelle de référence 2013 (CAR)
- **AUTORISE** Mme le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce groupement de commandes et désigne Monsieur Alain TREVIGLIO, membre titulaire et Monsieur Damien HEILLIG, membre suppléant, pour représenter la Commune de MALLELOY au sein de ce groupement.

DEMANDE DE SUBVENTION AU FONDS NATIONAL DE PRÉVENTION DE LA CNRACL POUR CONSTITUTION DU DOCUMENT UNIQUE ET DEMANDE D'ASSISTANCE DU CENTRE DE GESTION

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que la Commune s'engage dans une démarche d'amélioration continue dont l'étape initiale est la réalisation du Document Unique d'évaluation des risques professionnels.

Pour ce projet, qui se déroulera sur trois années (une année

pour la mise en œuvre, deux pour le suivi), il est prévu d'associer très largement les personnels et les partenaires sociaux.

Le comité technique a tout particulièrement été saisi de cette question par courrier en date du 21/07/2014 afin d'émettre d'émettre un avis sur la démarche.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

1. **AUTORISE :**
 - La présentation au FNP d'un dossier de subvention pour le projet d'évaluation des risques professionnels ;
 - La collectivité à percevoir une subvention pour le projet ;
 - Mme le Maire à signer la convention afférente qui sera établie par le FNP
2. **NOMME** Monsieur Alain TREVIGLIO pour représenter le Conseil Municipal au sein du comité de pilotage

DEMANDE DE MISE A DISPOSITION D'UN CONSEILLER DE PRÉVENTION DU Centre de Gestion 54

La Commune de MALLELOY s'engage dans une démarche globale de prévention des risques professionnels, dont l'étape initiale est la réalisation du document unique. Pour ce projet, la collectivité va solliciter une subvention auprès du Fonds National de Prévention.

Dans l'objectif de professionnaliser la démarche et de la rendre pérenne, un conseiller de prévention du centre de gestion de Meurthe-et-Moselle serait mis à disposition de la Commune de MALLELOY, pour conduire la démarche de prévention. Ce conseiller aurait notamment pour mission d'accompagner la collectivité dans l'évaluation des risques professionnels et de rédiger le document unique.

Les conditions de la mise à disposition sont précisées par une convention entre le CDG 54 et la collectivité d'accueil.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **ACCEPTÉ** la proposition du CDG 54 de mettre à disposition de la collectivité un conseiller de prévention afin de conduire la démarche de prévention des risques professionnels ;
- **AUTORISE** cette mise à disposition à compter du 02/09/2014 ;
- **AUTORISE** Mme le Maire à signer la convention afférente.

FUSION DU SEA ET DU SYNDICAT DES EAUX DE L'OBRION-MOSELLE

Mme le Maire donne lecture du courrier de Monsieur le Préfet, reçu le 2 juillet dernier, relatif à la fusion du syndicat intercommunal d'eau et d'assainissement (SEA) du bassin de Pompey et du syndicat des eaux de l'Obrion-Moselle.

Elle présente ensuite l'arrêté préfectoral du 3 juillet ainsi que le projet de statuts du futur syndicat entrant en vigueur au 01/01/2015.

Elle explique que :

- Le périmètre du syndicat intercommunal d'eau et d'assainissement du bassin de Pompey s'étend aux communes de Belleville, Champigneulles, Custines, Frouard, Marbache et Pompey ;

- Le périmètre du syndicat des eaux de l'Obrion-Moselle s'étend aux communes de Bouxières-aux-Dames, Champigneulles, Custines, Faulx, Frouard, Malleloy, Marbache, Millery et Pompey

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, (par 13 voix contre la fusion – 2 pour)

- Par crainte de voir une augmentation de la participation de la commune liée à des frais de gestion plus importants

- Par crainte d'un manque de visibilité, le SEA étant actuellement client du syndicat Obrion-Moselle

REFUSE la fusion du syndicat intercommunal d'eau et d'assainissement du bassin de Pompey et du Syndicat des eaux de l'Obrion-Moselle.

VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Madame le Maire, prenant en compte la conjoncture actuelle, avec notamment les baisses de dotation d'État, et l'obligation de mettre en place les nouveaux rythmes scolaires engendrant des coûts supplémentaires à la charge de la commune, propose de ne pas augmenter les subventions et reconduire les mêmes montants qu'en 2013 à savoir :

➤ Entente Sportive Custines Malleloy	: 1 200 €
➤ F.J.E.P.	: 1 400 €
➤ Association « Loisirs pour l'Enfance »	: 500 €
➤ Atelier de la Mauchère	: 180 €
➤ Comité des fêtes	: 250 €
➤ Danse ta Vie	: 220 €
➤ Association des Anciens Combattants	: 170 €
➤ Musique	: 150 €
➤ P'tits mouss	: 50 €

Certains élus trouvent que la répartition n'est pas équitable et qu'il convient de remettre tout à plat.

Une commission est constituée pour recevoir les présidents d'association et proposer une nouvelle répartition qui sera mise en délibéré à la prochaine réunion du Conseil Municipal.

Elle est constituée de Mesdames Marie-France CHONÉ – Linda DROIT, Messieurs Farid DE POLI – Pascal GRUNER – Gilles TOURSCHER.

Mme le Maire informe le Conseil Municipal que le directeur d'école souhaite organiser une classe de découverte en 2015 au Puy du Fou et sollicite la Mairie pour une participation financière.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Considérant les dépenses supplémentaires à supporter par la commune pour la mise en place des nouvelles activités périscolaires

- Prenant en compte la baisse récurrente des dotations d'État depuis plusieurs années

ne peut s'engager actuellement sur l'attribution éventuelle

de subventions en 2015 pour le financement de la classe de découverte.

INDEMNISATION PAR ASSURANCE

Mme le Maire informe le Conseil Municipal que le coffret électrique de l'espace multi-accueil a été vandalisé durant l'hiver 2013/2014 occasionnant des dégâts sur les appareils électriques du bâtiment.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

ACCEPTE l'indemnisation proposée par la société CIADE d'un montant de **2 202.68 €** pour une dépense s'élevant à 2 653.43 €, le coût de la franchise étant de 450.75 € selon les clauses du contrat le fixant à 0.5 fois l'indice de construction en vigueur (actuellement de 901.50).

TRAVAUX EN FORET

Après consultation de l'ONF, Le programme de travaux 2014 a été arrêté, Il est proposé aux élus.

- Cubage et classement des bois dans les parcelles 23, 24 et 25 : 95.00 € HT
- Travaux sylvicoles : 3 422.05 € HT
 - Réalisation d'une 1^{ère} éclaircie non commercialisable
 - Ouverture de cloisonnement d'exploitation au broyeur
 - Maintenance de cloisonnement sylvicole au broyeur

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le programme d'actions pour 2014
- **ACCEPTE** les devis proposés par l'ONF
- **DEMANDE** la réalisation de ces travaux par l'ONF
- **AUTORISE** Mme le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce programme d'actions et à donner l'ordre de service.

INDEMNITE DE CONSEIL DU TRESORIER

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **DECIDE**

- De demander le concours du Trésorier pour assurer des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable définies à l'article 1 de l'arrêté du 16 décembre 1983 ;
- D'accorder l'indemnité de **conseil au taux de 30 % par an** ;
- De calculer cette indemnité selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 précité et sera attribuée à Monsieur Christian SCHMITT, Trésorier.

Départ de M. GRUNER qui donne procuration à Mme Marie-France CHONÉ.

TARIFS DES ACTIVITES PERISCOLAIRES

Madame le Maire rappelle la délibération prise le 02 juin dernier relative aux tarifs applicables à compter du 01/09/2014, à savoir :

Pour une période de 6 semaines (de vacances à vacances)
Prix forfaitaire quel que soit le nombre de jour de présence dans la semaine

- Pour un enfant : 25 €
- Pour le 2^{ème} enfant : 20 €
- Pour le 3^{ème} enfant : 15 €
- Pour le 4^{ème} enfant : 10 €

Au cours de la réunion publique qui s'est tenue le 16 juin dernier, certains parents ont souhaité qu'un tarif différent soit appliqué dans le cas d'une fréquentation régulière une semaine sur deux ou une semaine sur trois, pour prendre en compte les spécificités dans chaque famille (garde alternée – travail en poste des parents ...).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **DECIDE** de proratiser les tarifs votés, pour les enfants qui fréquenteront régulièrement les nouvelles activités périscolaires par semaine complète, une semaine sur deux ou une semaine sur trois.

RAPPORT D'ACTIVITÉS DU BASSIN DE POMPEY

Le Conseil Municipal en prend acte.

ADHÉSION DU BASSIN DE POMPEY A UN POLE D'ÉQUILIBRE TERRITORIAL RURAL A L'ÉCHELLE DU VAL DE LORRAINE

Par délibération du 8 juillet 2014, la Communauté de Communes a décidé d'engager, avec les autres Communautés de Communes membres du Pays du Val de Lorraine et le Conseil de Pays, les démarches visant à la création d'un Pôle d'Equilibre Territorial et Rural.

Conformément à l'article L.5214-27 du CGCT, le Conseil Municipal est invité à délibérer sur l'adhésion du Bassin de Pompey à ce pôle d'équilibre territorial rural.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Vu le rapport soumis à son examen,

APPROUVE l'adhésion de la Communauté de Communes du Bassin de Pompey au Pôle d'Equilibre Territorial Rural à l'échelle du Val de Lorraine.

SOCIETE PUBLIQUE D'AMENAGEMENT ET D'EQUIPEMENT DU BASSIN DE POMPEY – MODIFICATIONS STATUTAIRES

La Communauté de communes et ses treize communes membres ont décidé de constituer une Société Publique d'Aménagement et d'Equipement dont les statuts ont été adoptés et signés le 25 septembre 2012, en vue de disposer

d'un outil et d'une ingénierie en urbanisme opérationnel pour ainsi développer de nouveaux espaces économiques et mener une politique en faveur de la reconversion des friches industrielles aujourd'hui principalement en milieu urbain.

Pour ce faire, il est proposé de procéder à une modification des statuts de la Société Publique Locale d'Aménagement et d'Equipement du Bassin de Pompey. A cette occasion, il est par ailleurs supprimé la limite d'âge fixée à 70 ans pour les administrateurs.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Vu le rapport soumis à son examen,

APPROUVE les modifications statutaires conformément au projet des statuts modifiés joint,

DESIGNE Monsieur Alain TREVIGLIO comme représentant à l'Assemblée Extraordinaire et l'autorise à signer les nouveaux statuts.

PROJET DE REVISION DU PLAN DE PROTECTION DE L'ATMOSPHERE DE L'AGGLOMERATION NANCEIENNE

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que le plan de protection de l'atmosphère de l'agglomération nanceienne, qui vise à améliorer la qualité de l'air a été approuvé par arrêté préfectoral du 19 février 2008. Il est consultable sur le site internet de la DREAL Lorraine à l'adresse suivante : <http://www.lorraine.developpement-durable.gouv.fr/revision-des-ppa-r2690.html>.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **APPROUVE** ce projet.

QUESTIONS DIVERSES

DEMOLITION IMMEUBLE RUE DE NANCY

Les membres du Conseil Municipal évoquent la démolition d'une partie de l'immeuble situé 29, rue de Nancy et soulèvent le problème de nuisances provoqués par cette démolition.

Les habitants du village sont gênés par le bruit provoqué par les engins de chantier. Un courrier sera envoyé à l'entrepreneur lui demandant de ne pas gêner le voisinage, en appliquant la réglementation sur les horaires à respecter en matière de bruit.

CLOTURE CAPTAGE

Les travaux de clôture au captage d'eau n'ont pu être réalisés cet été, le champ à traverser par l'entreprise étant impraticable.

Ceux-ci sont reportés en 2015.

CAUE

Le rapport d'activité du CAUE est distribué aux conseillers Municipaux.

Les délibérations sont consultables en Mairie.

BOONE Fils

PLOMBERIE - SANITAIRE - CHAUFFAGE

BOONE Sébastien
06.75.01.76.85

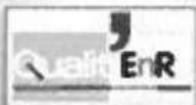
11 Allée des Encloses - 54670 MALLELOY

Tél. : **03.83.35.12.57**

Fax : **03.83.22.64.16**

Email : **boonefils@wanadoo.fr**

Site : **www.boonefils.fr**



ENTRETIEN CHAUDIERES GAZ ET FUEL

A votre service depuis plus de 30 ans, professionnel en
Plomberie Sanitaire – Chauffage – Energies renouvelables -
Dépannage

Qualifications ENR, Qualibat, Maître Artisan, Qualigaz,
et Reconnu Grenelle de l'Environnement



Sylvie et Gérard THIERY et leur équipe sont heureux de vous accueillir du jeudi au mardi de 06h00 à 19h30, le dimanche de 06h00 à 13h00
FERMETURE le Mercredi

BOULANGERIE
Sylvie et Gérard
3 rue du Général Leclerc
54670 CUSTINES
03.83.49.34.12

RECUPERATION DE METAUX
 ENLEVEMENT GRATUIT

Electroménagers et tous métaux

KIRSCH STEPHANE

15, rue du Val Des Faulx
 54670 CUSTINES

06.60.94.88.93

N° SIREN: 529 399 909

Le MANI-GAI
BAR - TABAC

Brasserie de la Mauchère

PMU

54670 MALLELOY
 Tél/Fax 03 83 49 03 29

Parfum d'Arum

Cécile Kirsch
 Fleuriste qualifiée

Place de Malleloy
 Custines

www.parfundarum.com

06 45 43 02 45

15 rue du val des Faulx - 54670 Custines

Vendredi et samedi de 16 h à 20 h
Dimanches de fêtes et fériés de 9 h à 13 h
Tous les jours par téléphone.
Carte bancaire acceptée.

ASSAINISSEMENT



Dernièrement les élus ont été invités par Monsieur le Président du Syndicat Intercommunal d'assainissement du Val de Mauchère à une visite de la station d'épuration située entre Faulx et Malleloy. Après explication sur le système d'épuration, les interventions quotidiennes par les employés techniques du SIAVM ont été détaillées.

Il en résulte que l'installation donne entièrement satisfaction.

Le Président rappelle que les déconnexions de fosses septiques doivent être terminées pour le 31 décembre 2014 sur l'ensemble de la Commune de Malleloy.

NOUVELLES ACTIVITES PERISCOLAIRES (NAP)

Depuis la mise en place de la nouvelle réforme des rythmes scolaires, une quarantaine d'enfants sont pris en charge de 15 h 30 à 16 h 15 par 3 animatrices : Mélanie la directrice, Alyne et Christelle. Les NAP se déroulent soit au centre Multi accueil, à l'école ou à la salle polyvalente. Le programme est établi par période de vacances à vacances ; il comprend des activités diverses : atelier cuisine, club lecture, art créatif, jeux de société, jeux collectifs, expression corporelle et initiation ping-pong.

Comme les années précédentes, la garderie du soir se prolonge jusqu'à 18 h 30. Une réunion est prévue avant les vacances de Toussaint avec les parents utilisateurs.



LE COMITE DES FETES

La 7ème brocante du comité a connu plus de succès que les précédentes. En effet, nous avons eu près de 115 exposants !!! Voici quelques dates à noter :

- Loto du comité le samedi 11 octobre à 20 h à la salle polyvalente ;
- Concert en l'église de Malleloy le dimanche 19 octobre à 15 h ;
- Repas dansant le samedi 15 novembre ;
- Sortie au marché de Noël à Luxembourg ville le samedi 29 novembre ;
- Saint Nicolas le samedi 6 décembre avec un spectacle à la salle polyvalente.

Pour toutes ces manifestations, vous pouvez vous renseigner ou vous inscrire auprès d'un des membres du comité ou aller sur notre page [facebook.com/pages/comité-des-fêtes-de-Malleloy](https://www.facebook.com/pages/comité-des-fêtes-de-Malleloy)

L'ATELIER DE LA PEINTURE

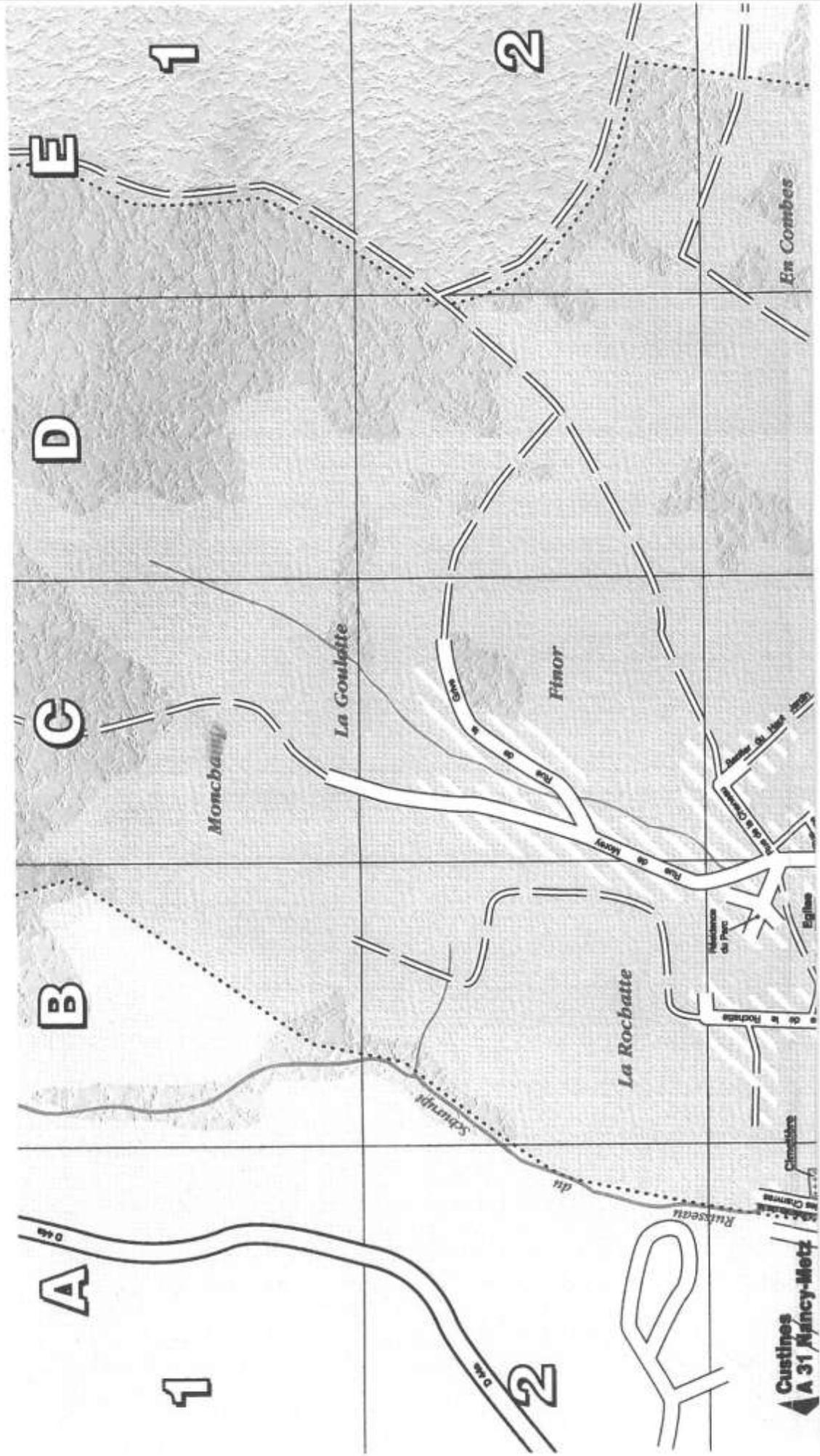
L'atelier de la peinture est composé de Mme BLAISUS Jeannine, Présidente ; Marie DONO secrétaire ; Catherine MATHIEU trésorière. L'atelier fonctionne avec un effectif de 10 adultes et 7 enfants. Les cours sont donnés dans la salle située au-dessus de la mairie, le mercredi de 17h à 18h30 pour les enfants et de 20h à 22h pour les adultes.

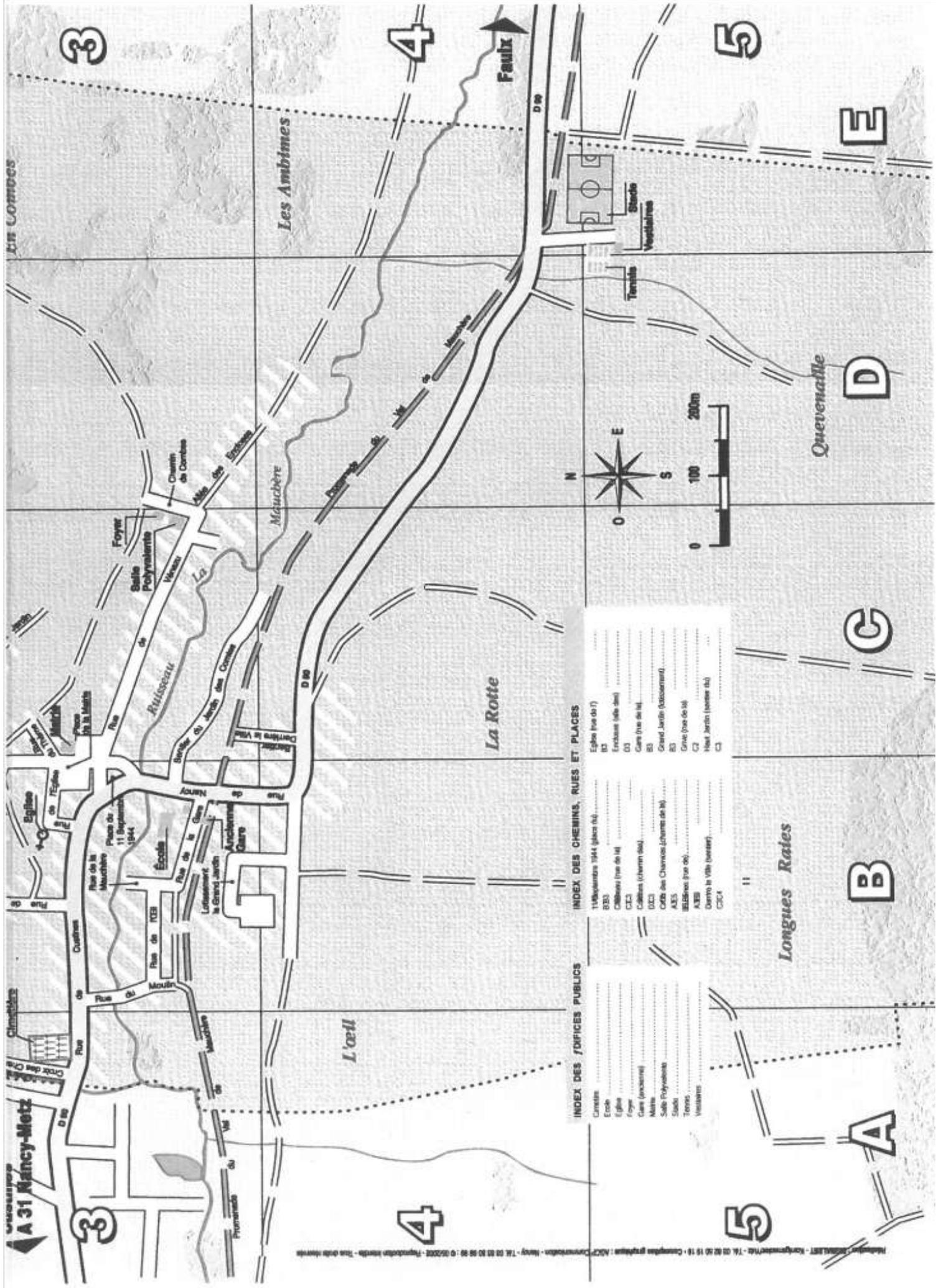
Pour tout renseignement ou inscription, venez nous voir aux heures d'ateliers ou contactez moi au 06-11-52-78-56.

A bientôt
Jeannine BLAISUS



MALLELOY





UNIVERSITÄT
A 31 Nancy-Metz

Metz - UNIVERSITÄT - Kartographie - 74 03 00 19 18 - Campus gutenberg - 74 03 00 90 90 - 0 920201 - Reproduktion bewilligt - Tous droits réservés

INDEX DES BÂTIMENTS PUBLICS

- Crèche
- École
- Eglise
- Foyer
- Gare (voies)
- Mairie
- Salle Polyvalente
- Stade
- Tourne
- Vestibule

INDEX DES CHEMINS, RUES ET PLACES

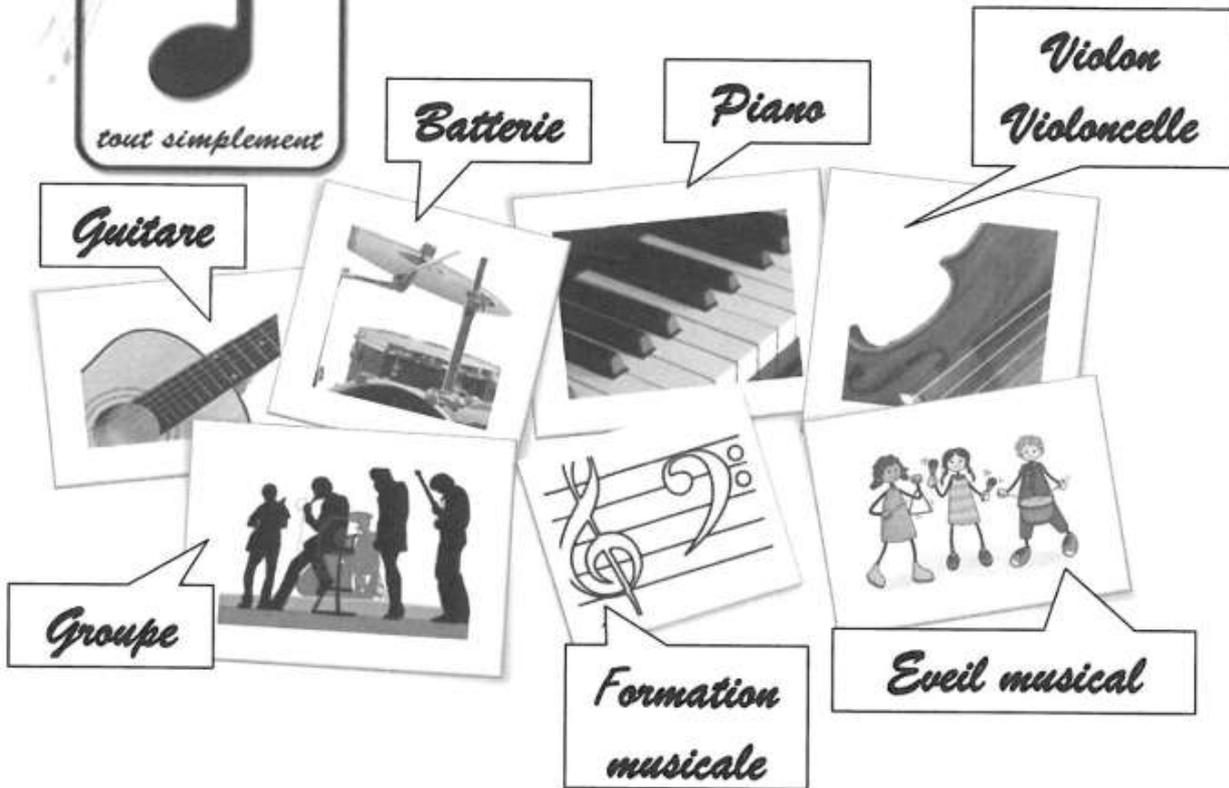
- 1144 (voies) 1944 (places) (r.)
- B33
- Callebais (rue de la)
- C123
- Calliaux (chemin des)
- C123
- Carré des Charvonniers (chemin de la)
- A335
- SELLES (rue de)
- A335
- Dans la ville (voies)
- C124
- Eglise (rue de la)
- B3
- Erbouais (rue des)
- C3
- Gare (rue de la)
- B3
- Grand Jardin (détournement)
- B3
- Grive (rue de la)
- C3
- Grand Jardin (voies (b))
- C3



LA MUSIQUE TOUT SIMPLEMENT

Ecole de musique de Malleloy

Pour enfants, adultes et ados



Depuis 2008, nous partageons une passion avec des élèves.
Auditions, cours de groupe, éveil musical ... sont au rendez-vous.
Renseignez-vous !

06 70 05 28 11 ou lmmsmalleloy@hotmail.fr



Michaël
Guitare classique
Guitare électrique



Thibaut
Batterie



Anaïs
Piano



Fanny
Violon
Alto
Form. musicale



Frédérique
Directrice
Eveil musical
Violoncelle

Association « Loisirs pour l'Enfance » de Malleloy

Le centre aéré 2014



C'est avec plus de 50 enfants que le centre aéré de Malleloy s'est déroulé cette année avec une équipe d'animateurs au top : Corentin, Neal, Marie-Eve, Alice, Eloïse, Alyne, Gaëlle et Joëlle.

Le centre a vraiment bourdonné cet été : soleil, chaleur, pluie, activités, jeux étaient au rendez-vous. C'est avec une

équipe dynamique et des enfants plein d'entrain avec une « soif » d'apprendre, de jouer ensemble, de découvrir que nous avons démarré ce mois de juillet.

Le thème de cette année « **la culture Amérindienne** » a vraiment rassemblé les enfants en leur faisant découvrir les coutumes, les légendes, les danses, les contes et la vie des Indiens.

« **DORMIR DANS UN TIPI C'EST DORMIR AVEC UNE FENETRE OUVERTE SUR LES ETOILES** »

*Avec l'association **Croc Blanc**, 17 enfants de 8 à 12 ans et 2 animateurs ont vécu sous tipis campés au terrain de foot pendant 4 jours et ont partagé le travail en communauté tout en découvrant comment vivaient les Indiens. Ateliers, chants amérindien, préparation des repas, danse, jeux, tir à la sarbacane, recherche de son nom indien... ont fait partie de la vie quotidienne de nos campeurs ainsi que la vie de groupe et l'entre-aide autour du feu que les enfants allumaient chaque soir où chacun pouvait y prendre la parole.*



Les plus petits sont venus partager ce moment toute une journée, sous les tipis en découvrant les armes, les peaux, les animaux, les danses, les histoires... et ont pu admirer ce que les plus grands avaient fabriqué avec des moyens naturels (attrape rêve, sac de médecine...) tous se sont essayés au tir à l'arc. Quelle adresse nos petits !!

Bien sûr d'autres activités ont été proposées comme Piscine, Moto, Cuisine, Soirée pizza déguisée, Atelier création, sortie à la base nautique de Messein où, pendant que les grands s'initiaient à la voile, les petits découvraient la faune et la flore par un jeu de piste/ chasse au trésor qui s'est terminé par une partie de pêche. Quelle friture !! **Sans compter les parties de baby-foot et de ping-pong, les jeux, les sorties vélo sur nos chemins de randonnée, veillée autour du feu pour les petits et la sortie Pépinière et ses fameuses glaces « bleues ».**



TOUS ont participé au décor de la salle en réalisant des arcs indiens, des tipis, des totems, des cadres, des dessins, des fresques représentant des villages indiens. Décor qui a accueilli le comédien **Cissé** en réalisant un **spectacle magnifique** avec les enfants, mêlé de danse, de chants, de musique avec une histoire autour des indiens et des cowboys chargée d'émotion et de joie sous l'œil attentif des parents très impressionnés par la beauté de cette histoire. **Quelle soirée !! Quelle émotion !! Quel talent !!**

Je remercie la municipalité qui a mis à notre disposition Alyne ainsi que la salle polyvalente et le mille club, le club des aînés de Malleloy, les bénévoles, les parents qui nous confient leurs enfants. Merci et à bientôt.

Joëlle Bauquel, directrice et son équipe.

L'association « Loisirs pour l'Enfance » souhaite former une personne de MALLELOY à la direction du centre aéré qui ne fonctionne qu'en juillet. Cette formation qui se fait en 2 parties de 8 à 10 jours de stage sera prise en charge financièrement par l'association.

N'hésitez pas à vous renseigner auprès de la directrice Joëlle au 06-10-26-48-61.

FJEP MALLELOY

Saison 2014/2015

Le FJEP Malleloy fait sa rentrée et les responsables vous invitent à venir vous inscrire.

Pour les personnes ayant envie de découvrir une activité, ne pas hésiter, il est possible de venir faire un essai gratuit et sans engagement.



DANSE, GYM, STEP, ZUMBA

Les cours reprendront à partir du mercredi 3 septembre 2014.

Rendez-vous à la salle polyvalente ou au Mille-Club de Malleloy pour les inscriptions et les cours.

Adultes :

- Mercredi 3 septembre : Zumba de 18h30 à 19h30 avec Julie
- Mercredi 3 Septembre : Zumba de 19h30 à 20h30 avec Julie
- Mercredi 10 Septembre : Step de 20h45 à 21h45
- Lundi 8 Septembre : Gym de 20h15 à 21h15 avec Nathalie
- Lundi 8 Septembre : Danse de 21h15 à 22h15 avec Nathalie

Enfants et Ados :

- Mercredi 3 sept : Zumba de 17h15 à 18h15 Enfants de 6 à 12 ans avec Julie
- Lundi 8 Sept. : Danse de 16h30 à 17h15 Enfants nés en 2011-2010-2009 (débutants) avec Nathalie
- Lundi 8 Sept. : Danse de 17h15 à 18h15 Enfants nés en 2009- 2008- 2007 (débutants) avec Nathalie
- Lundi 8 sept : Danse de 18h15 à 19h15 Enfants nés en 2007 - 2006- 2005- 2004 avec Nathalie
- Lundi 8 sept : Danse de 19h15 à 20h15 Préados nés en 2003 et avant...avec Nathalie
- Lundi 8 Sept. : Danse de 19h00 à 20h00 Ados nés en 2000 et avant... avec Justine

Inscriptions sur place ou renseignements auprès de Colette Bernard (Gym-Danse) ☎ 03.83.49.31.69

Inscriptions sur place ou renseignements auprès de Catherine Bernard (Zumba-Step) ☎ 06.17.06.35.37



POKER

Les adhérents de la section se réuniront à peu près toutes les 6 semaines, le vendredi soir, pour s'adonner à leur passion du poker.

La 1^{ère} réunion se déroulera le vendredi 12 septembre 2014 à 20h au Mille Club.

Inscriptions et renseignements auprès de Thierry Laurain ☎ 06.87.39.04.36
Catherine Bernard-Szabo ☎ 06.17.06.35.37



ATELIER FLORAL

Une fois par mois dans la salle face à la mairie, vous pouvez réaliser vos propres compositions florales.

- Les mardis de 20h à 22h pour les adultes
- Les mercredis de 16h à 18h pour les enfants (à partir de 8 ans) et les adultes

Inscriptions et renseignements auprès de Cécile Kirsch ☎ 06.45.43.02.45



TENNIS

Les cours reprendront le lundi 15 septembre 2014.

Pour s'inscrire, rendez-vous au COSEC de Custines à partir de 18h00.

Nous définirons en fonction du niveau de chacun les différents groupes « compétitions » et « loisirs ».

Différents horaires possibles :

- Lundi : 17h/18h – 18h/19h – 19h/20h – 20h/21h
- Vendredi : 18h/19h – 19h/20h – 20h/21h

Inscriptions sur place ou renseignements auprès de Stéphane JACQUEMIN ☎ 03.83.24.18.74



JUDO

Les cours de judo reprendront le mercredi 10 septembre 2014.

Le professeur et les responsables vous attendent tous les mercredis à 17h15, salle polyvalente de Malleloy, pour une heure de découverte ou de perfectionnement.

Inscriptions sur place ou renseignements auprès de Bertrand Roussel ☎ 03.83.49.09.88



RELAXATION

Une fois par semaine, le FJEP vous propose des cours de relaxation au Mille Club.

Accordez-vous une pause pour vous retrouver, gérer votre stress, pour votre bien-être quotidien.

Les séances de relaxation, accessibles à tous, s'articulent autour de mouvements doux, de respiration, d'exercices sensoriels et de relaxations-visualisations.

Pour tous renseignements contactez Isabelle Vieuxmaire ☎ 03.83.37.54.73.



TENNIS DE TABLE

Les entraînements reprendront le mardi 2 septembre 2014, ils auront lieu salle polyvalente de Malleloy.

Les entraînements jeunes seront assurés par Ludovic Billebaut.

- Mardi : 18h00 – 19h00 - Jeunes Ecole Tennis de Table (de 7 à 16 ans sans compétition)
- Mardi : 19h00 – 20h00 - Jeunes compétitions
- Mardi : à partir de 20h00 - Adultes loisirs et compétitions
- Jeudi : à partir de 19h00 - Adultes compétitions

Inscriptions sur place ou renseignements auprès de Bertrand Roussel ☎ 03.83.49.09.88



CYCLISME

Une section Cyclisme se développe, pour tous renseignements, envoyer un mail à l'adresse : fjepmalleloy.cyclo@ml.free.fr

L'ASSOCIATION "LES P'TITS MOUSS"



Après un été bien chargé en sorties (Forêt de Goupil, TimTamTom, Parc à Champigneulles, Poney.....) et en activités extérieures, "Les p'tits mouss" et leurs assistantes maternelles se retrouvent à nouveau, tous les mardis et les jeudis matins de 9h00 à 11h00, au "mille club" de Malleloy, pour faire des activités en intérieur avec les enfants.

Dans le même temps, la bourse d'hiver se prépare...

Pour tous renseignements, vous pouvez vous adresser à Mme Lohr Nadine (Présidente de l'association), Mme Louis (Vice-présidente), Mme Boury (Vice-trésorière), Mme Malo (Secrétaire), Mme Jolly (Trésorière et vice-secrétaire) ou à tous les autres membres de l'association qui seront à même de répondre à vos questions.

Nous vous y attendons nombreux et nombreuses.....

L'association « LES P'TITS MOUSS » organise une bourse aux jouets, matériel de puériculture et vêtements hiver enfant (6 mois – 12 ans).

Vente le samedi 25 octobre 2014 de 9 h à 16 h à la salle des fêtes de Malleloy.

Dépôt : vendredi 24 octobre 2014 de 9h30 à 12h00 et de 14h00 à 18h30. 3 € par liste de 20 articles + 10 % des ventes effectuées.

Retrait des invendus : dimanche 26 octobre 2014 de 16h00 à 18h00.

Renseignements au 06.79.83.58.05 ou 03.83.23.05.66.

"Mirabel'Fig Traiteur" c'est le nom que Jean François

CUENIN a donné à sa petite entreprise. Depuis 2012, ce jeune cuisinier, fort de plus de 10 ans d'expérience, concocte dans son laboratoire de la rue de l'Eglise à Malleloy de délicieuses recettes : ses pâtés lorrains ses gâteaux d'anniversaire dont le fameux 3 chocolats, ses pièces montées ont déjà régalé de nombreux gourmets. Les anciens de Malleloy ont sûrement gardé en mémoire le savoureux repas qui leur fut servi en janvier dernier : c'était Jean François qui était aux fourneaux.

De l'apéritif au dessert, à domicile ou en salle, "Mirabel'Fig" se charge de vos repas de fête à partir de 10 convives.

Des idées de menus figurent sur son site internet : mirabelfig.fr Des devis sont

établis sur demande. Tél 07 86 43 27 34

Jean François a un rêve : trouver un local qui lui permettrait d'ouvrir une boutique avec petit resto 30 couverts !



Des changements à l'école cette année !

- Suite à la réforme des rythmes scolaires, les horaires de l'école ont changé. Nous accueillons maintenant les élèves comme indiqué ci-dessous :

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
8h30 – 11h45	8h30 – 11h45	8h30 – 11h30	8h30 – 11h45	8h30 – 11h45
13h30-15h30	13h30-15h30	-	13h30-15h30	13h30-15h30

Les élèves sont accueillis 10 min avant le début des cours dans la cour ou dans leur classe selon leur âge.

- **Un nouveau site pour l'école.**

Nous venons d'ouvrir un nouveau site. Vous pouvez le consulter à l'adresse suivante : <http://ecoledemalleloy.toutemonecole.com>



Vous pourrez y trouver des informations pratiques sur l'école, des documents pour les devoirs, vous pouvez également nous contacter par son intermédiaire. Vous y trouverez également un accès à des sites de classes de l'école mais leur accès est réservé aux parents des élèves concernés.

Les projets pour cette année :



*Cette année, les enseignants ont choisi de travailler autour de l'environnement et du développement durable. Ainsi nous allons déposer des projets de classes d'eau pour essayer d'obtenir des subventions de l'agence de l'eau. Nous organiserons ensuite des sorties sur le terrain, des travaux en sciences, en expression écrite, en arts... Ce projet devrait enfin se concrétiser par une présentation à la fête de l'école.

*Nous poursuivons également notre implication dans les rencontres sportives de l'USEP et les échanges autour de la littérature jeunesse de « lecture échange ».

Un grand merci à tous les élus, parents, amis de l'école et habitants du village qui soutiennent nos actions tout au long de l'année.

Le cœur

L'aide à l'habitat privé se s'organise autour d'un programme défini. Ce programme « cœur habitat » œuvre le territoire pour la rénovation de plus de 200 logements privés.

VOTRE

UN GUICHET UNIQUE À VOTRE SERVICE

c'est plus futé



- > CONSEILS PERSONNALISÉS
- > AIDES AUX TRAVAUX
- > ATELIERS PÉDAGOGIQUES...

Nous contacter > 03 83 49 81 19

habitat@bassinpompey.fr

BASSIN DE POMPEY
Rue des 4 Éléments 54 340 Pompey
www.bassinpompey.fr

Avec le soutien de
Lorraine

programme habitat

L'amélioration de Bassin de Pompey d'un nouveau programme pour trois années, dénommé « Cœur d'ores et déjà sur aider à terme à la de 200 logements territoire.

PROGRAMME D'AMÉLIORATION DE L'HABITAT

Bassin de Pompey
Communauté de communes

Cœur d'habitat

NOUS AVONS À CŒUR DE VOUS AIDER



- > CONSEILS
- > AIDES AUX TRAVAUX POUR LES ÉCONOMIES D'ÉNERGIE
- > AMÉLIORATION DE L'AUTONOMIE DES PERSONNES À MOBILITÉ RÉDUITE
- > SANTÉ DE L'HABITAT

3 ANS
POUR AMÉLIORER
200 LOGEMENTS

CONSOMMATION D'ÉNERGIE MAÎTRISÉE

- > ISOLATION
- > CHAUFFAGE
- > DIAGNOSTIC THERMIQUE
- > CHANGEMENT DE MENUISERIES

Vous voulez réduire votre facture énergétique, gagner en confort en réalisant des travaux d'isolation, remplacer des menuiseries et huisseries, installer une chaudière plus performante... Vous pouvez bénéficier d'aides. En 2013 les travaux réalisés par des habitants du Bassin de Pompey ont permis de réaliser une économie de près de 38 % sur les dépenses énergétiques.

UN LOGEMENT EN BONNE SANTÉ

- > MISE EN SECURITE
- > HUMIDITE
- > DEGRADATIONS
- > PRESENCE DE PLOMB
- > CONFORMITE ELECTRIQUE

Vous êtes propriétaire d'un logement nécessitant des travaux lourds de réhabilitation pour y habiter ou le louer. Des solutions existent pour vous accompagner.

VOTRE LOGEMENT ADAPTE

- > DOUCHE ACCESSIBLE
- > MONTE-ESCALIER ELECTRIQUE
- > CHAMBRE AU REZ-DE-CHAUSSEE

Le Bassin de Pompey s'engage pour le maintien à domicile des personnes vieillissantes en perte d'autonomie et pour les personnes à mobilité réduite. Pour vous simplifier le quotidien et améliorer vos conditions de vie, vous pouvez être accompagné pour des travaux de réhabilitation de salle de bain, d'accessibilité ou permettant une meilleure mobilité au sein de votre logement...

CELEBRATIONS EUCHARISTIQUES

Dimanche 5 octobre	Repas paroissial	10 h	CUSTINES
Dimanche 12 octobre		10 h	BOUXIERES
Dimanche 19 octobre		10 h	MALLELOY
Dimanche 26 octobre		10 h	CUSTINES

Samedi 1er novembre	Toussaint	10 h	CUSTINES
Dimanche 2 novembre		10 h	BOUXIERES
Dimanche 9 novembre		10 h	MALLELOY
Mardi 11 novembre	Commémoration de l'Armistice 1918	9 h 30	POMPEY
Dimanche 16 novembre		10 h	CUSTINES
Dimanche 23 novembre		10 h	BOUXIERES
Dimanche 30 novembre		10 h	MALLELOY

Site de la paroisse : www.catholique-nancy.fr/clevant

Voir tableau d'affichage sur la grille de l'église.

Pour les célébrations à Malleloy, nous avons plaisir à voir l'église fleurie mais pour cela encore faut-il disposer de fleurs !

Vous avez un jardin ou vous souhaitez faire un achat ou un don à cette fin, prière de prendre contact la veille de la date au plus tard avec Mme Hélène WOLFARTH (tél 03 83 24 35 60)

D'avance merci



ETAT CIVIL

Naissances :

Elora MICHEL	née le 13/05/2014 à NANCY
Marlon CHAMPOMIER	né le 17/08/2014 à NANCY
Gaultier BRAY	né le 20/08/2014 à NANCY
Liana DE SMET	née le 27/08/2014 à NANCY
Jules HEILLIG	né le 06/09/2014 à NANCY

AVEC TOUTES NOS FELICITATIONS

Mariage :

Sylvain MARCHAL et Maëlie IDOUX	le 14/06/2014 à MALLELOY
Etienne GEORGES et Christine DIAS	le 13/09/2014 à MALLELOY

AVEC TOUTES NOS FELICITATIONS

Décès :

Béatrice ANSELM I	le 30/05/2014 à VANDOEUVRE
André ROUSSEL	le 28/06/2014 à NANCY
Jean KREMER	le 05/09/2014 à MALLELOY
Camille REDING	le 09/09/2014 à PONT-A-MOUSSON

AVEC TOUTES NOS CONDOLEANCES

VOS DEMARCHES ADMINISTRATIVES

CARTES D'IDENTITE

Depuis le 1^{er} janvier 2014, la date de validité est passée à 15 ans.

La validité des cartes nationales d'identité délivrées à des personnes majeures entre le 2 janvier 2004 et le 31 décembre 2013 est prolongée de 5 ans.

Les dossiers pour l'attribution de Cartes Nationales d'Identité sont à remplir en Mairie. Se munir de :

- la copie intégrale de votre acte de naissance,
- 2 photos récentes de format 3,5 cm x 4,5 cm identiques,
- 1 justificatif de domicile récent,
- votre ancienne carte d'identité,
- dans le cas d'une perte ou d'un vol de carte d'identité, un timbre fiscal de 25 € est demandé.

PASSEPORTS

Les dossiers sont délivrés et contrôlés dans la Mairie de votre commune mais vous pouvez aussi effectuer une pré demande de renouvellement de passeport sur le site : mon.service-public.fr

Une fois votre dossier complet, vous devez prendre rendez-vous à la mairie de Frouard puisqu'une nouvelle procédure de délivrance de passeports a été mise en place.

INFORMATIONS DIVERSES

STATIONNEMENT DANS LES RUES DU VILLAGE

Il est rappelé que les trottoirs relèvent entièrement du domaine public. Aucun riverain n'est propriétaire le long de sa maison. Certaines rues sont encombrées par des voitures en stationnement qui gênent la circulation.

Il est demandé expressément aux personnes qui possèdent garage et allée, d'y rentrer leur(s) véhicule(s).

D'autre part des places de parking existent dans le village à certains endroits notamment pour les véhicules utilitaires.

En effet, ils sont une gêne en raison de leur gabarit ainsi que pour la visibilité de la circulation. Nous comptons sur votre civilité. **Dans le cas de non-respect, la police intercommunale est chargée de verbaliser.**

VIGNETTE DE DECHETTERIE

Les habitants de la Communauté de Communes du Bassin de Pompey peuvent obtenir la vignette d'accès à la déchetterie et à la composterie intercommunale dans leur Mairie ou à la Communauté de Communes du Bassin de Pompey. Se munir de la carte grise de votre véhicule.

RECENSEMENT MILITAIRE

Les jeunes gens, filles et garçons, doivent se faire recenser en Mairie dès leur 16^{ème} anniversaire. Se munir du livret de famille des parents. Une attestation vous sera délivrée et vous sera indispensable pour toute inscription : examens, permis de conduire...

PERMIS DE CONSTRUIRE

Réforme de l'application du droit des sols (ADS). Les imprimés pour les autorisations d'occupation du sol (permis de construire, permis de lotir, déclaration préalable pour travaux non soumis à permis) peuvent être téléchargés sur le site :

www.nouveaupermisdeconstruire.gouv.fr

LISTES ELECTORALES

Aucune inscription n'est automatique. Les nouveaux habitants doivent s'inscrire sur la liste électorale avant le 31 décembre.

Un imprimé spécifique est à compléter en Mairie.

De plus, tout habitant est prié de rentrer ses poubelles après passage des éboueurs afin de désencombrer les trottoirs.

PILES USAGEES

En mairie, une boîte est à votre disposition pour y déposer vos piles usagées.

AVIS AUX DETENEURS DE CHIENS DANGEREUX

Les propriétaires de chiens de 1^{ère} et 2^{ème} catégorie sont désormais tenus de déposer en Mairie une demande de permis de détention.

La liste des personnes habilitées à dispenser la formation est disponible au secrétariat.

LE RELAIS ASSISTANT(E) MATERNEL(LE) « LA MARELLE » DU BASSIN DE POMPEY

RECOMMANDATIONS POUR LE FACONNAGE DU BOIS

est à votre disposition pour tout renseignement tant pour les assistant(e)s maternel(le)s que pour les parents.

Vous êtes parents et avez besoin d'employer une assistante maternelle. Quelles démarches effectuer, comment négocier, dialoguer, instaurer une relation de confiance, établir le contrat, verser le salaire. Autant de questions sur lesquelles le Relais Assistant Maternel peut vous accompagner.

Accueil téléphonique : 03.83.49.81.36

Lundi et mardi de 14h à 17h30 ;

Mercredi de 9h à 12h.

VANDALISME ET NUISANCES SONORES

Cet été, nous avons eu à déplorer plusieurs actes de vandalisme dans la commune : fleurs arrachées, panneau d'arrêt de bus brisé, intrusion et dégradation au terrain de foot, vols de jardinières. La réparation de ces dommages a un coût pour la commune et mobilise le personnel d'entretien ; c'est pourquoi chacun doit être vigilant afin que de tels actes ne se reproduisent pas.

Pendant les vacances de nombreux habitants se sont plaint de nuisances sonores dues à des engins à deux roues non immatriculés. Nous rappelons que ces véhicules ne sont pas autorisés à circuler sur la voie publique. En cas d'accident l'utilisateur sera seul responsable. La gendarmerie a été alertée.

Quant aux nuisances occasionnées par l'entreprise de démolition, une démarche a été faite auprès du responsable en lui rappelant notamment les règles à respecter en matière de bruit.

L'utilisation d'engins équipés de moteurs bruyants tels que les tondeuses, les motoculteurs, scies mécaniques, bétonnières... à moins de 100 mètres des habitations est autorisée :

Jours ouvrables	8h30-12h et 14h30-19h30
Samedis	9h-12h et 15h-19h
Dimanches et jours fériés	10h-12h

L'EST REPUBLICAIN

Vous pouvez visionner les photos et le début des articles parus ces derniers mois sur Malleloy. Sur **www.estrepublicain.fr** cliquez sur l'onglet "Communes". Choisissez votre département et cliquez sur la commune de votre choix.

Suite aux accidents survenus dans les communes voisines, l'agent ONF vous informe que le port des vêtements de sécurité est obligatoire (pantalon anti-coupure, chaussures de sécurité et casque).

BOIS DE CHAUFFAGE

Les inscriptions se feront en Mairie du 2 au 30 novembre 2014.

BIODEGRADABLES

La collecte des déchets biodégradables (déchets de cuisine, de jardin et autres déchets organiques) se fait à nouveau chaque jeudi. Les bacs sont à sortir la veille c'est-à-dire le mercredi soir. Lorsque vous n'avez plus de sacs biodégradables, vous pouvez venir en chercher en mairie.

TRANSPORTS

Depuis cet été, les transports en commun évoluent sur le Bassin de Pompey : Ligne 5 Flexo Mauchère, SIT, TED pour vos déplacements sur le Bassin de Pompey et vers le Grand Nancy. Renseignements sur les itinéraires, les horaires et les correspondances sur le site www.bassinpompey.fr ou Allosit au 03.83.49.23.23. Une documentation est également disponible en Mairie.

ALAMBIC COMMUNAL

L'alambic communal sera ouvert du 2 novembre 2014 au 31 janvier 2015. Les inscriptions seront prises à partir du 20 octobre aux heures d'ouverture du secrétariat.

TRANSFORMATION DU PLAN D'OCCUPATION DES SOLS EN PLAN LOCAL D'URBANISME

Le Conseil Municipal a décidé lors de sa séance du 17 juin 2013 d'entamer une procédure de révision du POS (Plan d'occupation des sols) et transformation en PLU (Plan local d'urbanisme).

Les objectifs fixés sont :

- Assurer un équilibre et une diversité des fonctions urbaines ;
- Répondre aux exigences en matière de mixité sociale ;
- Respecter l'environnement.

Suite à consultation, c'est le bureau d'études Espace & Territoires qui a été retenu pour accompagner les élus dans la démarche.

Un registre est déposé en Mairie sur lequel les personnes intéressées peuvent dès à présent noter toute réflexion et proposition en rapport avec cette révision.

MAIRIE

Horaires d'ouverture
au public :

Le lundi de 13h30 à 18h

Du mardi au vendredi
de 13h30 à 16h30

Le Maire reçoit
sur rendez-vous

☎ 03.83.24.14.85

mairie.malleloy@gmail.com

DECHETTERIE FROUARD:

(face à l'écluse de Clévant)

Heures d'ouverture aux
particuliers :

Du lundi au vendredi

10 h à 12 h 30

et 13 h 30 à 19h

Le samedi : 10 h à 19 h

Dimanche et jours fériés :

10 h à 13 h

**Fermeture à 18h
du 15/11 au 15/03**

POINT TRI : VERRE

- Rue de la gare
- Route de Faulx,
- A côté du terrain de
football

VETEMENTS rue de la Gare

COMPOSTERIE :

Champs Mougenot – RD907

Sur la droite à la sortie
de Marbache

en direction de Saizerais

Du lundi au vendredi :

du 15/10 au 15/04

de 8 h à 14 h

Le samedi de 10 h à 17 h

du 16/04 au 14/10

de 8 h à 16 h

GENDARMERIE de FROUARD

9, Rue Anatole France

☎ 03.83.49.30.76

Police Secours = 17

PREFECTURE 54

1, rue du Préfet Erignac

54000 Nancy

☎ 03.83.34.26.26

L'EST REPUBLICAIN

Correspondant : Marcel Klein

☎ 03.83.38.21.09

☎ 06.26.20.57.79

✉ marcello54@free.fr

Dépositaire : Patrice
Rambour

8, impasse de Goudinot
à Custines

☎ 03.83.24.27.84

LA POSTE

Lundi, mercredi, jeudi et
vendredi 8h30-12h/14h-17h

Mardi 9h-12h/14h-17h

Samedi 8h30-11h30

☎ 03.83.24.38.21

www.laposte.fr

ECOLE

Directeur Mr SALEUR

☎ 03.83.24.15.37

✉ ce.0540712f@ac-nancy-
metz.fr

POLE EMPLOI

112, Allée Espace Saint
Martin

54700 Pont-à-Mousson

☎ 03.83.81.00.48

CENTRE ANTIPOISON

☎ 03.83.22.50.50

HOPITAL CENTRAL

29, Avenue du Maréchal de
Lattre de Tassigny

54035 Nancy

HOPITAL DE BRABOIS

Avenue de Bourgogne

54500 Vandoeuvre

MATERNITE REGIONALE

Rue du Dr Heydenreich

54000 Nancy

☎ 03.83.85.85.85

POLYCLINIQUE MAJORELLE

1240 av. Raymond Pinchard

54100 Nancy

☎ 08.83.94.41.00

VETERINAIRE

Sophie LEMOINE

4, Rue du 10 septembre
1944

54670 Custines ☎

03.83.23.64.20

INFIRMIERES A CUSTINES

Isabelle PELLEGRIN

Cécile PARAN

60, Rue du Général Leclerc

☎ 03.83.23.63.12

☎ 06.30.02.96.49

JANESIK Isabelle,
MICHALAK Jocelyne et
SCHEMMER Stéphanie

29, Rue du Général Leclerc

☎ 03.83.49.35.87

KINESITHERAPEUTES

Anne SERTHELON et
Stéphanie ESTEVE

35, Rue Général Leclerc

54670 **Custines**

☎ 03.83.49.04.38

Céline MARCHAL
Marie-Léa THOMAS

20, Lot. le Grand Jardin

54670 **Malleloy**

☎ 03.83.24.27.13

PHARMACIES

Pharmacie CHARROYER

1, Rue des vieilles Halles

54670 Custines

☎ 03.83.49.32.59

Pharmacie de la Mauchère

58, Rue Général Leclerc

54670 Custines

☎ 03.83.24.33.88

MEDECINS A CUSTINES

Frédéric et Ludovic BREDA

3, Rue de la Garenne

☎ 03.83.49.35.25

et

Denis EVRARD

15, Rue Général Leclerc

☎ 03.83.49.37.49

MEDECINS A FAULX

Alexis RETOURNAY

27, Rue de la Libération

☎ 03.83.24.00.00

et

Christelle LUCHINI

11, Rue du Stade

☎ 03.83.17.38.48